Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213500176-20260313-20_2026-DE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mars 2026

COMMUNE DE LA BAUSSAINE
Département d'Ille-et-Vilaine

L'an deux mille vingt-six, le treize du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de La Baussaine s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, après convocation légale le neuf du mois de mars deux mille vingt-six, sous la présidence de Monsieur Jérémy LOISEL, Maire.

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 08
Votants : 10

Etaient présents : Jérémy LOISEL, Jean-Charles MONTEBRUN, Gaëlle COÏC, Hervé COLLET, Joseph QUENOUILLÈRE, Diane NAUT, France LEMAITRE, Aline BOUVIER.

Absents excusés : Jérôme RIAND (Pouvoir à Hervé COLLET), Aurélie JOSSELIN (Pouvoir à Gaëlle COÏC).

Date de publication du procès-verbal :
20/03/2026

Absent non excusé : Daniel CHOTARD.

Secrétaire de séance : Joseph QUENOUILLÈRE.

13.03.2026 - 14 **ASSAINISSEMENT COLLECTIF : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE AVEC LE DÉPARTEMENT**

La commune possède un réseau de collecte des eaux usées et une station d'épuration d'une capacité de 500 équivalents - habitants.

Dans le cadre de la réglementation en vigueur, le Département propose aux collectivités éligibles pour l'année 2026, une convention d'une durée de 3 ans reconduisant les modalités actuelles.

Sans se substituer aux prérogatives de l'exploitant, le Département met à disposition contre rémunération forfaitaire (avec maintien du tarif annuel de 0,41 €/habitant DGF) un technicien spécialisé, sur la base prévue à l'annexe 2 de la convention, apportant un conseil indépendant sur la conduite du système d'assainissement communal (ou des systèmes d'assainissement de son périmètre). L'objet de la mission est de contribuer au bon fonctionnement des ouvrages en place par des visites régulières : performances épuratoires, évolution éventuelle, optimisation de l'exploitation, respect des prescriptions réglementaires, appui méthodologique.

D'un point de vue opérationnel, le Département a confié par délibération en date du 22 février 2021, la réalisation de la mission d'assistance technique au laboratoire public interdépartemental « Labocea », partenaire de 1er rang du Département.

Au regard des articles L.3232-1-1 et R. 3232-1 à R. 3232-1-4 du Code général des collectivités territoriales, la collectivité éligible bénéficiera de l'assistance technique départementale, dérogatoire au code des marchés publics.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213500176-20260313-20_2026-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention s'y rapportant avec le Département ;
- **DÉCIDE** d'inscrire annuellement au budget assainissement la dépense liée à cette assistance.

Fait à La Baussaine, le 13 mars 2026.
Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire, Jérémy LOISEL